



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-septième session

Rome, 28 septembre - 2 octobre 2009

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO TENUES EN 2008-2009

Table des matières

	Paragraphes
VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT	1 - 46
TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES	47 - 85
VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE	86 - 134
VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE	135 - 167
VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	168 - 202

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1. Comme pour les sessions précédentes, le présent document est soumis aux Membres pour information. Il est à noter, toutefois, que le Plan d'action immédiate (PAI) prévoit de donner davantage de responsabilités aux futures Conférences régionales qui « *auront un rôle important à jouer dans la gouvernance s'agissant: de la cohérence des politiques de développement dans leur région; des débats sur les priorités mondiales intéressant lesdites régions, de la fourniture d'avis au Conseil et à la Conférence au sujet des priorités de la FAO et des débats sur des questions telles que les échanges et les investissements à l'échelle régionale. Ce rôle pourra varier selon les régions. Les Conférences régionales deviendront partie intégrante de la structure de gouvernance, enrichissant par leur apport les travaux de la Conférence et du Conseil.* »¹

2. Au titre d'autres actions du PAI relatives aux Conférences régionales, il est indiqué que: « *Les lignes de compte rendu, fonctions et méthodes de travail seront modifiées immédiatement de manière informelle, avant que les changements correspondants ne soient introduits dans les Textes fondamentaux, y compris le statut des Conférences régionales, qui auront désormais le statut de comités de la Conférence de la FAO* » (PAI, Action 2.52):

a) *Les Conférences régionales auront pour fonctions:*

- i) *d'approfondir les questions relatives à la cohérence des politiques régionales; d'étudier les questions de politique mondiale et de réglementation sous un angle régional – et de faire rapport à ce sujet à la Conférence de la FAO;*
- ii) *de donner des avis sur le programme de la FAO dans la région et sur le programme général de la FAO, dans la mesure où il concerne la région, en présentant son rapport au Conseil par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier (PAI, Action 2.53).*

b) *Méthodes de travail – Les Conférences régionales:*

- i) *seront convoquées en règle générale une fois pendant chaque exercice, sur décision des membres de la FAO de la région qui seront pleinement consultés sur le programme, les modalités, les dates, la durée et les besoins de la Conférence;*
- ii) *nommeront un rapporteur;*
- iii) *le Président et le rapporteur resteront en fonctions entre les sessions et le président ou, s'il n'est pas disponible, le rapporteur soumettra le rapport de la Conférence régionale au Conseil et à la Conférence de la FAO (après examen par le Comité du Programme et le Comité financier, le cas échéant), conformément au nouveau cycle de contrôle et de prise de décision de la part des organes directeurs pour le processus d'établissement du programme et budget;*
- iv) *tiendront, dans la mesure possible, leur session en tandem avec d'autres organes régionaux intergouvernementaux s'occupant d'agriculture;*
- v) *les documents des Conférences régionales seront ciblés et comporteront des recommandations d'actions précises (IPA, Action 2.54).
Modifieront les dispositions des textes fondamentaux relatives aux fonctions, lignes de compte rendu, etc. ».* (PAI, Action 2.55).

3. Le PAI comprend aussi un certain nombre d'actions concernant la réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi fondé sur les résultats qui ont une incidence sur le rôle des Conférences régionales. Plus précisément, dans le cadre du nouveau cycle du programme et de budget, lors de la « *première année de l'exercice biennal* », « *les Conférences régionales, pour leur région, examineront les points suivants et formuleront des recommandations au sujet: i) de l'efficacité de la FAO et des résultats effectifs obtenus, sur la base d'indicateurs de performance, y compris toute évaluation pertinente; ii) des priorités et résultats prévus du Plan à moyen terme, et des ajustements proposés pour l'exercice biennal suivant; et (iii) des questions générales pour la région devant être examinées à l'échelle mondiale ou faire l'objet d'une action supplémentaire à l'échelle régionale* » (PAI, Action 3.8).

¹ Paragraphe 25 du Plan d'action immédiate

**VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR
LE PROCHE-ORIENT**

Le Caire (République arabe d'Égypte), 1^{er} – 5 mars 2008

Principales recommandations

À l'attention des États Membres

La Conférence a invité les États Membres de la région à:

1. Consacrer des ressources adéquates à la lutte contre la rouille noire du blé, dénommée Ug99 et à sélectionner des variétés de blé résistantes.
2. Accroître leurs investissements dans l'agriculture.

À l'attention de la FAO

La Conférence a demandé à la FAO de:

3. Fournir l'appui technique nécessaire, dans le cadre de l'Initiative mondiale contre la rouille récemment lancée par la FAO en collaboration avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) et d'autres organisations concernées.
4. Apporter aux États Membres l'assistance nécessaire pour accroître leurs investissements dans l'agriculture.
5. Poursuivre ses efforts en vue de la création de la Commission de la santé animale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.
6. Étendre l'expérience positive que représente l'assistance qu'elle a apportée à la Syrie, à la Jordanie et à la République islamique d'Iran dans l'élaboration de stratégies et de plans d'action concernant l'atténuation des effets de la sécheresse et l'alerte rapide.

Changement climatique: conséquences pour l'agriculture au Proche-Orient

À l'attention des États Membres

La Conférence a invité les États Membres de la région à:

7. Promouvoir l'agriculture comme élément clé de la réduction des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, au titre de laquelle doit figurer le renforcement des capacités du personnel agricole et des décideurs.
8. Élaborer des politiques et des lois visant à renforcer les pratiques de gestion des ressources naturelles susceptibles de conduire à l'atténuation du changement climatique et à des adaptations à ses effets.
9. Envisager la collecte, l'échange et la diffusion de données et statistiques sur le changement climatique, géoréférencés et sous forme de tableaux, afin de faciliter la comptabilité du carbone du sol et du carbone global.
10. Recenser les activités susceptibles d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, à accroître la résistance des systèmes de production aux aléas du climat actuel et aux menaces liées au changement climatique et à améliorer les capacités d'adaptation.

11. Optimiser l'utilisation des outils du génie génétique pour créer, en collaboration entre pays de la région et avec la FAO et d'autres organisations internationales spécialisées compétentes, des variétés culturales tolérantes à la chaleur et à la sécheresse.
12. Soutenir les efforts internationaux tendant à réduire l'ampleur du changement climatique, à exhorter les signataires de l'Accord de Kyoto à en respecter les dispositions et à inviter ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer cet Accord.

À l'attention de la FAO

La Conférence a demandé à la FAO:

13. De mener des études spécifiques à la région, examinant l'impact potentiel du changement climatique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les ressources naturelles aux niveaux national et régional.
14. D'aider les pays membres à identifier, élaborer et promouvoir des pratiques susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de piéger le carbone, tout en contribuant au développement durable.
15. De collaborer avec les organisations internationales, régionales et nationales concernées afin d'améliorer l'utilisation des outils d'évaluation de l'impact des conditions météorologiques sur les cultures (prévision des rendements des cultures), ainsi que celle des prévisions météorologiques et climatiques dans la prise de décision au niveau de l'exploitation.
16. D'apporter une assistance technique aux pays membres pour étudier la façon dont les petits producteurs agricoles pourraient bénéficier des possibilités offertes dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (y compris la taxe sur le carbone).
17. De promouvoir l'intégration du changement climatique, de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la désertification dans les programmes et activités de gestion des ressources naturelles de la région.

La Conférence a adopté le rapport de la Réunion des hauts fonctionnaires en formulant les recommandations suivantes:

L'agriculture du Proche-Orient à l'horizon 2050: Perspectives et enjeux

À l'attention des États Membres

Les participants ont appelé les États Membres de la région à:

18. Utiliser les résultats préliminaires fournis dans le document examiné (notamment pour 2030) comme point de départ pour élaborer leurs propres études approfondies par pays, en se fondant sur les données disponibles et l'expertise locale.
19. Organiser des consultations avec des experts nationaux, auxquelles participeraient des experts internationaux (y compris la FAO), pour examiner les hypothèses et les résultats au niveau national. Cette tâche pourrait aussi être élargie et conduire à des études nationales de grande envergure qui comporteraient la collecte de données plus complètes et fournirait une base plus solide pour les projections futures.
20. Investir dans des projets de production agricole dans des pays de la région dotés de ressources naturelles appropriées, comme le Soudan, la Libye et d'autres.

À l'attention de la FAO

Les participants ont demandé à la FAO:

21. De faire en sorte que les futures versions de cette étude incluent des analyses supplémentaires concernant des scénarios possibles et leurs incidences sur la région et couvrant d'autres aspects, tels que l'impact de l'incertitude politique dans certaines parties de la région et les incidences de l'accroissement de la consommation de produits d'origine animale sur les ressources limitées en pâturage et en eau.

22. De soutenir, dans la limite de ses ressources disponibles, les pays membres qui pourraient être intéressés par l'exécution d'études plus approfondies des perspectives de leur secteur agricole à l'horizon 2030 ou 2050. Cette possibilité pourrait être étendue à d'autres pays du Proche-Orient qui ne sont pas inclus dans la présente étude, à condition que les données nationales nécessaires soient disponibles.

23. D'organiser des consultations régionales d'experts sur les grandes questions mises en évidence dans le document. L'étude des incidences sur les politiques agricoles et alimentaires de l'expansion rapide de l'utilisation des bioénergies et du changement climatique devrait être hautement prioritaire.

Impact socioéconomique des maladies animales transfrontières et spécialement de la grippe aviaire au Proche-Orient

À l'attention des États Membres

Les participants ont appelé les États Membres de la région à:

24. Envisager de créer des mécanismes destinés à encourager la coordination entre pays voisins et partenaires commerciaux aux fins de la gestion des maladies animales transfrontières, de façon que tous les pays membres élaborent des plans de préparation et procèdent à des exercices d'application, y compris en matière de communication, afin de réduire l'impact des incursions de maladies et d'amortir les chocs commerciaux.

25. Recourir davantage aux procédures d'évaluation des risques et à la prise de décision multilatérale, conformément aux règles de l'OMC, en ce qui concerne en particulier les procédures acceptables de fermeture et de confinement visant à limiter les mouvements de produits animaux.

26. Établir des partenariats public-privé pour élaborer des règlements visant l'ensemble des filières commerciales et les faire appliquer afin de faciliter la production d'aliments sans danger et d'un prix abordable.

27. Établir des statistiques plus exactes et plus fiables pour le secteur de l'élevage, y compris le commerce du bétail et les maladies animales, et grâce au partage de ces informations avec d'autres pays du Proche-Orient, et des pays voisins, ainsi qu'avec des organisations internationales concernées comme l'OIE, mettre en place un système régional d'alerte rapide concernant les maladies animales transfrontières.

À l'attention de la FAO

Les participants ont demandé à la FAO:

28. De faciliter l'analyse des tendances sectorielles aux fins de l'actualisation des plans de maîtrise des maladies conformément aux rapports et aux données statistiques établis par la FAO et d'utiliser toujours les mêmes délimitations régionales et sous-régionales et les mêmes classements des pays.

29. De partager son expertise en matière de plans de préparation aux situations d'urgence avec les États Membres de la région et faciliter le partage des plans entre tous les pays de la région, afin que les infections puissent être rapidement circonscrites et causent le minimum de dommage socioéconomique.

30. D'aider les États Membres à établir des objectifs de résultat précis afin de parvenir à un niveau de maîtrise des maladies permettant d'assurer la protection de la santé et du capital humain et animal.

31. D'aider les États Membres à établir des objectifs de résultat précis afin de parvenir à un niveau de maîtrise des maladies permettant d'assurer la protection de la santé et du capital humain et animal.

Rapport sur les conclusions des sessions des Commissions régionales et d'autres réunions régionales pertinentes

32. La Réunion a invité toutes les Commissions et Réunions régionales concernées à tenir compte dans leurs futurs travaux des diverses questions soulevées par la Réunion.

Situations d'urgence mondiales et régionales

À l'attention de la FAO

Les participants ont demandé à la FAO:

33. De prêter attention aux besoins en matière de renforcement des capacités.

34. De maintenir une coordination étroite avec les autres organismes des Nations Unies.

35. De renforcer les capacités en matière de lutte d'urgence contre les ravageurs des plantes et les maladies animales.

36. D'accorder plus d'importance aux systèmes d'alerte rapide.

37. De surveiller étroitement l'impact des programmes d'intervention d'urgence.

38. D'élargir ses consultations avec les autorités/départements sectoriels nationaux participant à l'exécution des interventions de secours de la FAO en Irak.

39. D'accélérer le mouvement afin de rétablir une présence en Irak, en coordination avec les autres organismes des Nations Unie.

Liste des sujets qui pourraient être examinés lors de la trentième Conférence régionale pour le Moyen-Orient

La Conférence a demandé au Secrétariat de présenter la liste condensée des questions (voir ci-dessous) au Siège de la FAO, pour examen et éventuelle inscription à l'ordre du jour de la trentième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient:

40. Les ravageurs et maladies transfrontières des plantes, en particulier la rouille noire du blé (Ug99);

41. Le dessalement de l'eau à usage agricole.

42. Le changement climatique et la gestion des ressources naturelles au Proche-Orient:

– évaluations types aux niveaux national et régional; et

– mesures d'atténuation et d'adaptation;

43. La valorisation des services que rendent les pâturages du point de vue des écosystèmes et des moyens de subsistance: analyse globale, y compris leur rôle à l'égard de la fixation du carbone et de la taxe carbone.

44. Les réseaux/systèmes de gestion du savoir et de l'information concernant le développement agricole et rural au Proche-Orient; expérience récente et enseignements.

45. La recherche agricole pour le développement: institutions, ressources et expérience régionale et mondiale.

Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient

46. La Conférence s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement soudanais d'accueillir la trentième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient. La Conférence a demandé au Directeur général de la FAO de tenir compte de toutes ces propositions lorsqu'il fixera la date et le lieu de la prochaine session de la Conférence, en consultation avec les États Membres de la région.

TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Brasilia (Brésil), 14 – 18 avril 2008

Rapport sur les activités de la FAO (2006-2007) axé sur les réalisations relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial de l'alimentation

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

47. A exhorté les pays de la région à multiplier leurs efforts afin de réaliser la sécurité alimentaire.
48. A lancé un appel à l'ensemble des pays de la région afin qu'ils améliorent les conditions de sécurité alimentaire des populations autochtones et d'autres groupes ethniques.
49. A souligné la nécessité de formuler des stratégies de développement agricole et rural à long terme, prévoyant une approche territoriale et des politiques publiques participatives.
50. A insisté sur l'importance de la mise en œuvre de politiques publiques spécifiquement centrées sur l'agriculture familiale.
51. A appelé l'attention sur la possibilité de capitaliser l'agriculture dérivant du processus d'accroissement rapide des prix des produits agricoles dans une conjoncture macroéconomique relativement stable.
52. A invité les pays de la région à mettre en œuvre des mesures d'aide immédiates en faveur d'Haïti.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

53. A demandé que la FAO continue d'accorder la priorité à la lutte contre la sous-alimentation chronique et à l'éradication de la dénutrition infantile.
54. A demandé que la FAO continue d'œuvrer à l'appui de l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim » et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
55. A suggéré que la FAO apporte un appui technique à la formulation de stratégies de développement agricole et rural à long terme, fondées sur une approche territoriale et des politiques participatives.
56. A recommandé que la FAO accorde un appui prioritaire au développement de capacités des pays pour faire face aux situations d'urgence causées par des catastrophes naturelles.
57. A demandé instamment à la FAO de développer largement et d'intensifier ses activités de soutien à Haïti, notamment en encourageant et facilitant la coopération Sud-Sud.

Rapports des Commissions régionales: Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COFALC) et Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEGALAC)

À l'attention de la FAO

La Conférence:

58. A demandé que la COFALC élabore des lignes directrices concernant la rétribution des services environnementaux, la gestion durable des forêts, y compris la gestion responsable des forêts plantées, la prévention des incendies et la gestion des statistiques forestières, y compris des variables environnementales.

Questions découlant de la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO

À l'attention de la FAO

La Conférence:

59. A pris note des changements organisationnels découlant du processus de décentralisation de l'Organisation dans le cadre de la réforme.

60. A souligné que dans le cadre de la réforme de la FAO, les Conférences régionales devaient assumer des fonctions plus importantes, dans la structure de gouvernance.

Sécurité sanitaire des denrées alimentaires: Participation efficace des pays en développement aux réunions du Codex Alimentarius

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

61. A exhorté les pays à redoubler d'efforts pour participer à toutes les activités du Codex.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

62. S'est déclarée préoccupée de la faible participation des pays de la région au processus d'élaboration des normes du Codex.

Questions urgentes de portée mondiale et régionale: Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim »

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

63. A recommandé de renforcer et d'approfondir la coopération entre pays.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

64. A demandé à la FAO d'élaborer une carte de la faim et de la sous-alimentation pour la région. Elle a également appuyé la proposition de la FAO de créer un Observatoire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Table ronde: Suite donnée à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes (CIRADR) (Porto Alegre, Brésil, mars 2006)

À l'attention de la FAO

La Conférence:

65. A souligné que la FAO devait continuer à promouvoir l'application des conclusions de la CIRADR dans la région.
66. A souligné le rôle fondamental du dialogue politique entre les gouvernements et la société civile.

Politiques pour la promotion et/ou le renforcement de la participation des parties prenantes publiques et privées au développement rural

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

67. A souligné la nécessité de prendre des mesures concertées pour assurer l'accès des populations locales à la nourriture.
68. A souligné que les secteurs public et privé devaient conjuguer leurs efforts.
69. A signalé que pour mettre fin à cette situation paradoxale, il fallait appliquer d'autres types d'indicateurs du développement, plus représentatifs des conditions sociales et environnementales.
70. A reconnu que pour éliminer la faim, il fallait conjuguer croissance économique et répartition plus équitable des revenus.
71. A souligné la nécessité de prendre des mesures concertées pour assurer l'accès des populations locales à la nourriture, au-delà des effets distributifs que la croissance économique pouvait produire.
72. A souligné que le processus d'amélioration de la sécurité alimentaire avait une forte composante culturelle.
73. A signalé la nécessité de mettre en place, au niveau des États, des politiques à long terme et des mesures plus efficaces propres à améliorer la production, réduire la vulnérabilité et éliminer la pauvreté rurale.
74. A indiqué la nécessité d'interventions publiques et privées pour réduire les coûts de transaction élevés.
75. A souligné la nécessité de réduire les coûts élevés d'intermédiation requis pour l'insertion des exploitations agricoles familiales dans les chaînes de commercialisation.
76. A souligné l'importance de l'assurance-élevage et la pertinence des plans d'assistance technique pour la production et la commercialisation des produits issus de l'agriculture familiale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

77. A exprimé son accord avec le document présenté quant à l'importance de l'agriculture familiale pour la sécurité alimentaire, l'élevage et la possibilité de réduire la pauvreté des populations rurales.

Maladies transfrontières

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

78. A souligné la nécessité d'adopter une approche régionale pour prévenir, maîtriser, éradiquer les maladies transfrontières.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

79. A souligné la nécessité que les documents de la FAO indiquent clairement et sans équivoque les maladies qui ne sont pas présentes dans la région.

80. A demandé que la FAO et d'autres institutions internationales encouragent la coopération entre pays dans la lutte contre les maladies transfrontières et fournissent un appui technique en la matière.

La production de biocarburants: opportunités et défis pour la sécurité alimentaire et l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

81. A débattu des multiples répercussions du développement des biocarburants sur la lutte contre la faim et la pauvreté, et sur la viabilité environnementale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

82. A reconnu qu'il s'agissait de questions complexes exigeant des études plus approfondies pour tirer le meilleur parti des possibilités liées à la production de bioénergie.

Autres questions

À l'attention de la FAO

La Conférence:

83. A recommandé que la FAO intensifie et renforce ses activités de coopération visant à améliorer les capacités dans le domaine phytosanitaire.

84. A demandé que la FAO réalise, en collaboration avec les pays de la région, une étude portant sur la récente hausse des prix des intrants agricoles.

Date et lieu de la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

La Conférence:

85. A pris note avec satisfaction de la proposition de la Délégation de Panama d'accueillir la trente et unième Conférence régionale de la FAO, qui se tiendrait en 2010. Cette proposition a reçu le soutien unanime des délégations présentes. Elle a demandé également au Directeur général de tenir compte de cette recommandation au moment de prendre sa décision quant au lieu et à la date de la prochaine Conférence régionale, en consultation avec le Gouvernement panaméen.

VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Nairobi (Kenya), 16 - 20 juin 2008

Rapport sur les activités de la FAO dans la région 2006 – 2007 (ARC/08/2) et questions mondiales et régionales présentant un caractère d'urgence

La Conférence:

86. A félicité la FAO de son rôle actif à l'appui de l'agriculture africaine, notamment pour la mise en œuvre du PDDAA du NEPAD et l'a remercié de l'aide qu'elle a apportée à de nombreux pays cherchant à améliorer leurs politiques en matière de productivité agricole et de sécurité alimentaire.

87. A approuvé l'appel lancé par la FAO en faveur de la maîtrise de l'érosion des sols et d'autres interventions visant à assurer la gestion durable de la terre et des eaux, ainsi que l'appel lancé aux pays pour qu'ils allouent des budgets suffisants à des initiatives nationales en faveur du développement agricole que la FAO puisse compléter par son expertise et d'autres moyens.

Promouvoir la gestion de l'eau pour l'agriculture: priorité pour la mise en œuvre du premier pilier du PDDAA

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD

La Conférence:

88. A recommandé une augmentation de la productivité et l'expansion ou le développement des périmètres d'irrigation à très petite et grande échelles.

89. A préconisé l'application du principe de durabilité à toutes les phases du développement des infrastructures.

90. A souligné la nécessité d'investir dans la recherche sur la gestion de l'eau pour l'agriculture, tant fondamentale qu'adaptative, aux niveaux national et régional, afin d'améliorer la productivité de l'eau et de s'adapter au changement climatique tout en atténuant les effets.

91. A recommandé l'adoption d'une approche intégrée de la gestion de l'eau, incluant des stratégies d'utilisation de l'eau au niveau des bassins versants et prenant en compte tous les besoins concurrents.

92. A préconisé la promotion du développement conjoint des bassins fluviaux et lacustres partagés comme étape vers une intégration régionale, comme cela était le cas pour le Bassin du Sénégal ou les initiatives respectives de la Communauté des États sahélo-sahariens et de l'UEMOA dans la zone couverte par l'Office du Niger au Mali.

93. A reconnu la contraction rapide du Lac Tchad et souligné la nécessité de prendre des mesures et des initiatives afin d'y remédier.

94. A reconnu la nécessité de promouvoir la collecte des eaux de pluie, notamment pour reconstituer les ressources en eau souterraines se prêtant à des usages multiples.

95. A recommandé d'accélérer le développement et la gestion durables des vallées intérieures où il existait un important potentiel de production rizicole non exploité.

96. A recommandé la création d'un environnement politique et institutionnel favorable aux partenariats entre les secteurs public et privé.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

97. A félicité la FAO d'avoir préparé et présenté le document et a accepté les recommandations qui y figurent concernant les options prioritaires en matière d'investissement.

98. A recommandé l'adoption d'une approche intégrée de la gestion de l'eau, notamment des stratégies d'utilisation de l'eau au niveau des bassins versants prenant en compte tous les besoins concurrents.

Promouvoir les échanges intra-africains: Questions, défis et incidences sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine

La Conférence:

99. A reconnu que les échanges intra-africains pouvaient ouvrir des perspectives supplémentaires aux pays africains et a pris note avec satisfaction de la décision prise en décembre 2006, lors du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire, d'identifier et de promouvoir des produits de base stratégiques qui répondent aux objectifs de l'Afrique en matière de sécurité alimentaire et d'échanges commerciaux, notamment au sein de la région.

100. A appelé les pays à surmonter les difficultés commerciales, avec l'aide de la FAO, et à investir davantage dans la production et la productivité agricole africaines, de façon à accroître le niveau actuel des échanges intra-africains.

101. A estimé que les accords de partenariat économique revêtaient une telle importance pour l'Afrique que tous les pays de la région devraient se consulter amplement sur la marche à suivre à ce sujet.

102. A exhorté les pays à adopter des mesures à long terme pour faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires, comme la réduction ou la suppression des taxes d'importation et des interdictions d'exportation, etc.

103. A reconnu que pour résoudre les problèmes d'insécurité alimentaire que connaissait l'Afrique, il fallait promouvoir le commerce intra-régional grâce à des accords d'intégration économique régionale renforcés.

104. A reconnu l'importance d'un réseau de communication efficace pour renforcer les échanges entre pays et sous-régions d'Afrique.

105. A regretté que certaines des déclarations et résolutions adoptées lors de réunions de haut niveau, comme les Sommets de Maputo et d'Abuja, soient restées sans effet.

106. A recommandé que soient appliquées les résolutions de Maputo et d'Abuja, qui mettaient l'accent sur l'infrastructure régionale afin de promouvoir le développement agricole et économique de l'Afrique et les échanges commerciaux intra-africains.

107. A recommandé des réformes visant à réduire le coût des transactions commerciales.

108. A recommandé le renforcement des cadres juridiques et réglementaires.

109. A recommandé la poursuite de la réforme en cours des tarifs de la nation la plus favorisée et des obstacles non techniques au commerce, notamment la suppression des barrages douaniers et des postes de contrôle qui entravaient le commerce transfrontière.

110. A recommandé une réduction des tarifs douaniers entre pays africains, notamment au sein des unions douanières.

111. A recommandé la facilitation des échanges aux postes de douane, la simplification des procédures douanières et l'amélioration de la logistique commerciale (transport et entreposage, notamment).

À l'attention de la FAO

La Conférence:

112. A prié la FAO d'aider les pays à surmonter leurs difficultés commerciales et à investir davantage dans la production et la productivité agricoles, de façon à promouvoir les échanges intra-africains.

Table ronde sur la suite donnée par l'Afrique à la Conférence de haut niveau de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies

À l'attention des gouvernements, des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine

La Conférence:

113. A noté que l'Afrique semblait être la région la plus affectée et celle qui devait faire les efforts les plus vigoureux pour limiter l'impact de la crise alimentaire.

114. A souligné l'appui sans réserve de l'Afrique à la Déclaration adoptée à la Conférence de haut niveau.

115. A reconnu qu'il incombait au premier chef aux pays africains de remédier à la crise et d'assurer une croissance durable en allouant au moins 10 pour cent de leur budget à la promotion des investissements dans le développement agricole, conformément à la Déclaration de Maputo.

116. A recommandé qu'au Sommet de l'Union africaine qui devait se tenir en juillet 2008, en Égypte, les chefs d'État des pays africains se souviennent de l'engagement pris au Sommet de Maputo en 2003 d'investir au moins 10 pour cent de leur budget national dans le développement agricole.

117. A souligné la nécessité d'un engagement effectif des ministères des finances et du développement économique, de façon que les pays d'Afrique parviennent à allouer davantage de leurs propres ressources à leur développement et cela dès que possible.

118. A pris note de l'appel lancé par la FAO aux États Membres pour qu'ils soient les premiers à mobiliser des ressources au profit d'interventions nationales clés en faveur de la sécurité alimentaire, dans l'esprit de la Déclaration de Maputo.

119. A recommandé que l'assistance qui serait fournie au titre des engagements pris à Rome soit conforme aux piliers du PDDAA, qui avaient été acceptés tant par l'Union africaine que par ses partenaires.

120. A lancé aux pays producteurs de pétrole un appel à la solidarité internationale afin d'enrayer la hausse du coût des engrais et a recommandé l'utilisation de matières premières africaines telles que les phosphates en vue de l'établissement d'usines d'engrais dans diverses sous-régions d'Afrique.

121. A exhorté les pays à contribuer au Fonds africain pour les engrais et à donner suite à d'autres recommandations formulées lors du Sommet d'Abuja sur les engrais de 2006.
122. A reconnu la nécessité d'utiliser des technologies appropriées et les résultats de la recherche appliquée provenant d'instituts de recherche nationaux, sous-régionaux et régionaux afin d'améliorer la production agricole et a lancé un appel en faveur d'un financement plus régulier de la recherche agronomique.
123. A recommandé d'intensifier les échanges d'information sur la production et les activités postérieures à la récolte dans les différentes sous-régions africaines, afin d'assurer une meilleure utilisation des excédents en fonction des besoins nationaux grâce au commerce régional.
124. A reconnu l'importance des partenariats entre les secteurs public et privé pour le développement agricole et la nécessité de renforcer ces partenariats à la recherche de solutions à la crise alimentaire actuelle.
125. A souligné la nécessité de renforcer la coopération entre l'Union africaine, les organisations régionales et sous-régionales africaines et Représentants permanents à Rome afin de renforcer la participation de l'Afrique aux diverses négociations, notamment dans le cadre du Comité de la Conférence de la FAO chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante (EEI).
126. A exhorté les États Membres de l'Union africaine à créer un Fonds africain pour le développement agricole dans le cadre de l'Union africaine, y compris des mécanismes visant à renforcer le PDDAA avec l'assistance des partenaires pour le développement.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

127. A demandé à la FAO de donner des précisions en temps opportun sur le cadre et l'allocation des ressources pour les activités.
128. S'est félicité de l'offre faite par la FAO d'aider les pays à fixer des priorités claires pour les diverses interventions envisagées, y compris pour la préparation de projets à long terme concernant ces priorités, de façon à assurer un financement local et externe.
129. A reconnu la nécessité d'utiliser des technologies appropriées et les résultats de la recherche appliquée provenant d'instituts de recherche nationaux, sous-régionaux et régionaux afin d'améliorer la production agricole et a lancé un appel en faveur d'un financement plus régulier de la recherche agronomique.
130. A recommandé de renforcer les échanges d'informations sur la production et la productivité postérieures à la récolte dans les différentes sous-régions, afin d'assurer une utilisation plus rationnelle des excédents grâce au commerce régional.
131. A recommandé que les résolutions et recommandations de la Conférence fassent l'objet d'une déclaration de synthèse qui serait présentée à l'Union africaine et au G8 par le Président de la Conférence, avec l'appui de la FAO et de ses États Membres.
132. A recommandé que des contacts permanents soient établis entre le Président de la Conférence (Kenya) et les États Membres, avec l'appui du Secrétariat, pour promouvoir les résolutions/recommandations de la Conférence et à en suivre et évaluer l'efficacité.

À l'attention des partenaires pour le développement

La Conférence:

133. A lancé un appel en faveur de l'allocation en temps opportun des ressources externes annoncées afin d'assurer l'efficacité des interventions sur le terrain.

Consultation ONG/OSC/Organisations d'agriculteurs

La Conférence:

134. A pris note des recommandations des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des organisations d'agriculteurs africains formulées lors de leurs réunions tenues du 21 au 23 mai 2008 à Addis Ababa (Éthiopie) et du 16 au 20 juin 2008 à Nairobi (Kenya), respectivement.

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Innsbruck (Autriche), 26-27 juin 2008

Rapport sur les activités de la FAO dans la région en 2006-07, l'accent étant mis sur la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement et priorités futures

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

135. S'est félicitée de la création par le Secrétaire général des Nations Unies de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et a noté que l'UE était bien décidée à jouer pleinement le rôle qui lui revient dans la mise en œuvre de la Déclaration adoptée par acclamation à Rome le 5 juin 2008 au cours de la Conférence de haut niveau de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

136. A souligné que les activités d'assistance technique réalisées par la FAO dans les Balkans occidentaux, en Turquie et dans la Communauté d'États indépendants revêtait une importance fondamentale.

137. A souligné que les travaux réalisés par la FAO sur le développement rural dans les Balkans occidentaux appuyaient les aspirations de ces pays à devenir membres de l'Union européenne et renforçaient les capacités des gouvernements à fournir des biens et services publics appropriés à l'appui de la croissance agricole.

138. A appuyé l'initiative prise par la FAO afin de passer en revue l'expérience acquise et d'aider à accroître l'aide publique au développement provenant des nouveaux États membres de l'UE.

139. S'est ralliée aux recommandations de l'Évaluation externe indépendante, qui faisaient valoir que la FAO devrait adopter une approche plus programmatique pour l'élaboration du programme de terrain, y compris en évaluant l'impact des activités réalisées.

140. A appuyé l'idée de formuler des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, sur la base desquelles la FAO pourrait travailler en coopération étroite avec les gouvernements, la société civile, la communauté internationale et la direction des bureaux décentralisés.

La FAO et l'adaptation au changement climatique dans la région Europe

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

141. A souligné l'importance des questions de changement climatique et a reconnu le rôle particulier de la région Europe dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation.

142. A souligné qu'il était difficile de déterminer les causes du changement climatique et d'évaluer ses effets sur l'agriculture, les forêts et la gestion des eaux et a noté que l'agriculture, la foresterie et les pêches pouvaient contribuer à atténuer les émissions de gaz à effet de serre,

moyennant: i) l'étiquetage des produits, précisant leurs effets sur le changement climatique; ii) l'agriculture biologique; et iii) la diversification de l'agriculture.

143. A examiné la réponse stratégique aux changements climatiques principalement sous deux angles: premièrement, poursuite de la déréglementation des échanges et de la production agricole, en mentionnant la compétition déloyale des produits provenant de pays versant des subventions élevées à l'agriculture et dressant des obstacles au commerce et deuxièmement, adoption de nouveaux instruments permettant de faire face aux effets du changement climatique.

144. A instamment invité à réaliser de nouvelles études axées sur les mesures susceptibles d'atténuer les gaz à effet de serre et a noté que des mesures spécifiques d'adaptation seraient nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique sur les coûts, les revenus et l'emploi agricoles et sur la migration rurale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

145. A invité instamment la FAO à accorder une priorité élevée aux activités réalisées dans ce domaine et à leur allouer des ressources suffisantes, notamment en ce qui concerne les analyses des causes du changement climatique, les scénarios possibles et les études prospectives d'envergure régionale sur les mesures d'adaptation dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et des pêches, et a recommandé à la FAO d'élaborer un programme spécial intégré sur les questions liées au changement climatique et de collaborer avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Fonds pour l'environnement mondial.

146. A reconnu la nécessité d'allouer des ressources complémentaires afin de mettre en œuvre un programme spécial sur les questions liées au changement climatique et a approuvé la proposition visant à mettre en place un Fonds fiduciaire intergouvernemental de la FAO pour ces activités.

147. A recommandé à la FAO d'inclure les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans ses analyses, en collaboration étroite avec la Commission européenne sur ces questions.

148. A recommandé qu'une Unité spécialisée de la FAO chargée de l'évaluation du changement climatique commence à élaborer, pour la région, une « Stratégie pour les activités menées par la FAO dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation » et a instamment invité la FAO à organiser des ateliers et une réunion de haut niveau sur les effets du changement climatique et les mesures d'adaptation pour l'Europe.

Mise à jour sur la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale tenue à Rome en juin 2008

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

149. A noté les liens existant entre les pénuries actuelles de céréales de base sur les marchés internationaux, la flambée des prix des denrées alimentaires et le changement climatique, ainsi que l'utilisation de produits alimentaires pour la production de biocarburants et a souligné les effets des prix des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire dans les pays importateurs à faible revenu et à déficit vivrier.

150. Est convenue que la crise alimentaire mondiale actuelle avait des causes structurelles et qu'il faudrait accroître les investissements dans l'agriculture et l'infrastructure rurale, qui étaient restés faibles pendant les dernières décennies, et adopter une nouvelle démarche en ce qui concerne l'agriculture durable.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

151. A pris note du fait que la FAO appuyait certains pays dans le cadre de son Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires.

Questions découlant de la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

152. A noté que les récentes hausses des prix des produits alimentaires avaient révélé à quel point il était essentiel d'avoir une FAO efficace, ce qui démontrait l'importance cruciale d'une réforme de la FAO.

153. A souligné l'importance de la FAO dans le système des Nations Unies et a appuyé la poursuite du processus de réforme qui renforcerait les avantages comparatifs de la FAO et sa collaboration avec les autres institutions ayant leur siège à Rome.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

154. S'est félicitée du rôle de premier plan joué par le Directeur général dans le processus de réforme et a félicité la direction générale de sa participation active à la réforme.

155. A indiqué qu'elle appuyait la recommandation 4.11 de l'EEI relative au renforcement du rôle des Conférences régionales et à leur insertion dans la structure de gouvernance de la FAO pour jouer un rôle de contrôle dans les régions.

156. A proposé que les Présidents des Conférences régionales demeurent en fonction entre les sessions et présentent le rapport des Conférences régionales au Conseil et à la Conférence de la FAO.

157. A indiqué qu'elle était favorable aux recommandations 4.7 et 4.8 de l'EEI, préconisant que les Conférences régionales fassent rapport à la Conférence pour les questions politiques et techniques et au Conseil pour le budget et les finances.

158. A demandé instamment au Conseil de tenir compte des rapports des Comités techniques et des Conférences régionales sur les activités prioritaires, ainsi que sur les programmes et des questions de budget dans ses recommandations à la Conférence et dans le programme de travail biennal.

159. A noté que la Conférence régionale pour l'Europe était la seule Conférence régionale de la FAO à avoir un organe – la Commission européenne d'agriculture – ayant pour fonction de préparer son ordre du jour et ses recommandations et a souligné que cette expérience devrait être partagée avec d'autres régions qui pourraient envisager d'établir un organe analogue.

Promotion des produits agricoles et alimentaires traditionnels de la région: nouvelle étape sur la voie du développement rural durable

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

160. Est convenue qu'outre la sécurité sanitaire/l'hygiène et la nutrition, l'origine géographique (indication géographique (IG), appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP)) était un indicateur important de la qualité des aliments, et que des réglementations étaient nécessaires pour protéger à la fois les consommateurs et les agriculteurs.

161. A reconnu l'importance de réseaux comme INFOODS, le Réseau européen de sources d'information sur les aliments (EuroFIR) et le Système de données relatives à la composition des aliments dans les pays d'Europe centrale et orientale (CEECFOODS), pour la description des aliments locaux et la fourniture de données sur leur composition et teneur en éléments nutritifs.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

162. A noté que l'intérêt que la FAO porte à la production traditionnelle et de qualité dans la région Europe arrivait à point nommé et a accueilli favorablement le rapport et les activités de la FAO dans ce domaine en reconnaissant qu'il s'agissait d'un domaine important pour l'assistance de la FAO dans la région.

163. A recommandé à la FAO d'intégrer les questions relatives aux aliments traditionnels dans tous ses domaines d'activité et de lancer un programme de recherche et d'assistance technique en la matière.

164. A reconnu l'appui important fourni par la FAO et ses partenaires à l'initiative transversale sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition, ainsi que la qualité spécifique liée à l'origine géographique et a recommandé de renforcer ces deux éléments.

165. A recommandé à la FAO de fournir une assistance technique dans le domaine de la qualité liée aux origines géographiques.

Date, lieu et thèmes principaux de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

La Conférence:

166. Est convenue que la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe se tiendrait en Arménie, en 2010. L'offre de l'Azerbaïdjan, qui se propose d'accueillir la vingt-huitième Conférence régionale, en 2012, sera soumise au Directeur général, qui prendra une décision en consultation avec les membres de la région.

Autres questions

À l'attention de la FAO

La Conférence:

167. A pris note de la proposition faite par la délégation du Kirghizstan tendant à changer le nom de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe en « Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale » et a été informée que cette proposition serait soumise au Conseil de la FAO, pour décision.

VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Bangkok (Thaïlande), 26-31 mars 2009

Nouvelles questions et priorités relatives à la sécurité alimentaire et au développement agricole dans la région (APRC/08/5)

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

168. A souligné le rôle important des petits agriculteurs dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et a noté que la crise économique actuelle avait des effets particulièrement sévères sur les petits agriculteurs et les travailleurs agricoles sans terre.
169. A lancé une mise en garde en faisant valoir que la production de bioénergies ne devait en aucun cas mettre en péril la sécurité alimentaire ou marginaliser davantage les pauvres.
170. A appelé particulièrement l'attention sur les besoins spéciaux des petits États insulaires en développement et des pays en développement disposant de peu de ressources en terre lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique.
171. A mis en garde contre une hausse du protectionnisme et des barrières commerciales non tarifaires.
172. A demandé instamment aux gouvernements et aux organisations internationales de rechercher des mécanismes aptes à réduire l'instabilité et l'imprévisibilité des prix des produits alimentaires et agricoles.
173. A encouragé les États Membres et les organisations internationales, et notamment la FAO, à envisager la mise en place de réserves alimentaires régionales et mondiales en prévision de perturbations futures.
174. A demandé instamment aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils avaient pris afin d'accroître l'aide au développement dans le secteur de l'agriculture dans les délais prévus.
175. A encouragé à la FAO de renforcer la collaboration avec les organisations régionales concernées.

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

176. A encouragé les États Membres à mettre au point des systèmes d'alerte rapide pour réagir rapidement aux catastrophes et aux situations d'urgence.

À l'attention de la FAO

La Conférence a demandé à la FAO:

177. De favoriser l'élaboration de stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement pour la région.
178. D'appuyer la mise au point de systèmes d'alerte précoce.

179. De promouvoir des systèmes pratiques d'assurance des récoltes et des dispositifs de protection sociale, visant en particulier les petits agriculteurs.

Politiques, stratégies et options techniques pour faire face à la pénurie d'eau (APRC/08/2)

À l'attention des gouvernements

La Conférence a encouragé:

180. Les États Membres à mettre au point des réponses systémiques à la pénurie d'eau pour lever les obstacles politiques, institutionnels, juridiques, économiques et techniques, adopter des stratégies d'investissement dans la gestion de l'eau plus efficaces et mieux ciblées, évaluer les possibilités offertes par le commerce international pour remédier à la pénurie d'eau et renforcer la coopération régionale.

181. Les États Membres à s'intéresser en priorité à l'efficacité de l'utilisation de l'eau et à la productivité agricole tout au long de la chaîne de valeurs, de la ferme au marché, y compris à la gestion de l'eau sur l'exploitation, à la performance des systèmes d'irrigation, à la gouvernance et à l'adaptation des politiques nationales en matière d'eau et d'irrigation.

182. Les États Membres à améliorer la productivité de l'agriculture pluviale en prévoyant des incitations à l'adoption de pratiques réduisant les risques hydriques, telles que la récolte de l'eau, et en développant et en encourageant l'utilisation de semences résistant aux inondations, à la salinité et à la sécheresse.

À l'attention de la FAO

La Conférence a demandé à la FAO:

183. De renforcer AQUASTAT dans la région.

184. D'aider les États Membres à élaborer des cadres stratégiques et institutionnels pour faire face à la pénurie d'eau.

185. D'accorder un rang de priorité élevé à l'assistance aux États Membres en matière de politiques, stratégies et options techniques pour faire face à la pénurie d'eau et à renforcer ses propres capacités et ressources en conséquence, tant au Bureau régional qu'au Siège.

186. De lancer une initiative régionale sur la réforme de la gouvernance de l'irrigation et de l'eau agricole dans la région Asie et Pacifique.

Situation d'urgence à l'échelle mondiale et régionale: maladies animales transfrontières dans la région et facteurs de déclenchement liés à l'environnement (APRC/08/6)

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

187. A encouragé les Membres à renforcer la coopération régionale pour écarter les menaces posées par les maladies animales transfrontières.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

188. A demandé à la faciliter la coopération et l'établissement de réseaux à l'échelle régionale, à s'employer à harmoniser la législation, les réglementations et les mesures de contrôle et à renforcer les efforts de biosécurité et autres destinés à enrayer la diffusion des maladies et la propagation des espèces envahissantes.

Pour un secteur agroalimentaire et agroindustriel compétitif dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des échanges (APRC/08/3)À l'attention de la FAO

La Conférence a demandé instamment à la FAO:

189. i) D'organiser des dialogues interministériels pour identifier les actions à mener en priorité pour encourager le développement agro-industriel; ii) d'encourager des partenariats public-privé pour renforcer les compétences en matière de gestion des petits exploitants et accélérer leur intégration dans les chaînes de valeur; et iii) de faciliter la création d'environnements favorables à la participation des petits exploitants à un secteur agro-industriel durable, dont ils puissent tirer des avantages.

Programme Aide pour le commerce et rôle de la FAO (APRC/08/4)À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

190. S'est félicitée de l'Initiative d'aide pour le commerce et des efforts déployés pour aider les producteurs à se conformer à des normes de plus en plus strictes de sécurité sanitaire et d'exportation des aliments.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

191. A recommandé que la FAO continue à collaborer avec l'OMC et d'autres partenaires pour le développement pour appliquer le programme Aide pour le commerce au secteur agricole et a exhorté la FAO à jouer un rôle de chef de file en la matière.

Situation régionale de l'alimentation et de l'agriculture (APRC/08/INF/5)À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

192. A reconnu que le changement climatique a été reconnu comme une menace particulièrement sérieuse pour la sécurité alimentaire et la base de ressources naturelles de la région, qui nécessitait une collaboration régionale et internationale, la mise en place de nouvelles politiques et l'adoption de programmes de création de capacités pour atténuer les effets de ces changements climatiques et s'y adapter.

193. A reconnu que les gouvernements devaient redoubler d'efforts pour assurer le bon fonctionnement des marchés, définir les droits de propriété et améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que l'enseignement en milieu rural, les services sanitaires, l'infrastructure et la recherche et la vulgarisation agricoles, afin d'assurer un développement rural durable, de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire.

Recommandations et activités des commissions régionales (APRC/08/INF/6)À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

194. A accueilli avec satisfaction la suggestion tendant à ce que les travaux des commissions techniques régionales de la FAO deviennent à l'avenir une question de fond inscrite à l'ordre du jour des prochaines sessions de la Conférence régionale.

Sécurité sanitaire et commerce des denrées alimentaires dans la région Asie-Pacifique (APRC/08/INF/7)

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

195. A reconnu la nécessité de renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments, d'améliorer la coordination des activités visant à assurer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires de la ferme à la table et à sensibiliser les populations à l'importance de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

196. A estimé qu'il était essentiel d'adopter une approche englobant l'ensemble de la filière alimentaire pour promouvoir la sécurité sanitaire des aliments et protéger les consommateurs des maladies d'origine alimentaire. Il a été souligné que les systèmes nationaux de contrôle des aliments devaient, par nature, reposer sur une évaluation des risques et exercer une action préventive.

197. A reconnu que la prolifération de normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments émanant des détaillants, de la filière alimentaire, du secteur agroalimentaire et d'autres acteurs posait d'énormes difficultés aux instances publiques chargées de ces questions.

Questions diverses

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

198. A engagé la FAO à renforcer le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique afin de le doter des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la région au moment voulu et plus efficacement.

199. A demandé instamment à la FAO de rationaliser encore et de déléguer les pouvoirs de prise de décisions et de gestion au Bureau régional et de renforcer encore le Bureau sous-régional pour le Pacifique.

200. A demandé à la FAO de présenter un cadre régional de priorités en vue de son examen à la prochaine Conférence régionale et un rapport sur la restructuration et le renforcement du Bureau régional visant à répondre à ces priorités.

Points de l'ordre du jour devant être examinés par la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique à sa trentième session

À l'attention des gouvernements et de la FAO

La Conférence:

201. Il a été suggéré que de nouvelles réflexions et consultations aient lieu par le biais de réseaux de communication améliorés avant que l'ordre du jour de la trentième session soit achevé.

Date et lieu de la trentième conférence de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

202. Le Gouvernement de la République de Corée a aimablement confirmé à la Conférence son offre d'accueillir la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique à sa trentième session, en 2010, en République de Corée.